
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

du 12 / 6 / 2015

ORDRE DU JOUR

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2014,
- Examen des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs au même exercice,
- Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2014 et répartition des bénéfices,
- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2014,
- Approbation des conventions réglementées,
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs,
- Approbation de la cooptation d'un Administrateur,
- Renouvellement de mandat d'un Co-commissaire aux comptes,
- Reconduction du montant des jetons de présence,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

du 12 / 6 / 2015

ORDRE DU JOUR

- Augmentation de capital de 1 312 200,000 Dinars par attribution gratuite de 52 488 actions nouvelles au nominal de 25 Dinars chacune,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

NOS IDÉES CRÉENT DE LA VALEUR SUR LE LONG TERME

Conseil d'Administration

Assemblée Générale Ordinaire p.1

Assemblée Générale Extraordinaire p.1

Mot du Président & du Directeur Général p.3

Activités d'Air Liquide Tunisie p.4

Association Ferme Thérapeutique pour Handicapés p.6

7 CHIFFRES CLÉS

Chiffres clés p.7

Rapport du Conseil d'Administration p.8

Rapports des Commissaires aux comptes p.12

18 ÉTATS FINANCIERS

Etats financiers d'Air Liquide Tunisie p.18

Notes aux états financiers d'Air Liquide Tunisie p.22

Etats financiers du Groupe Air Liquide Tunisie p.32

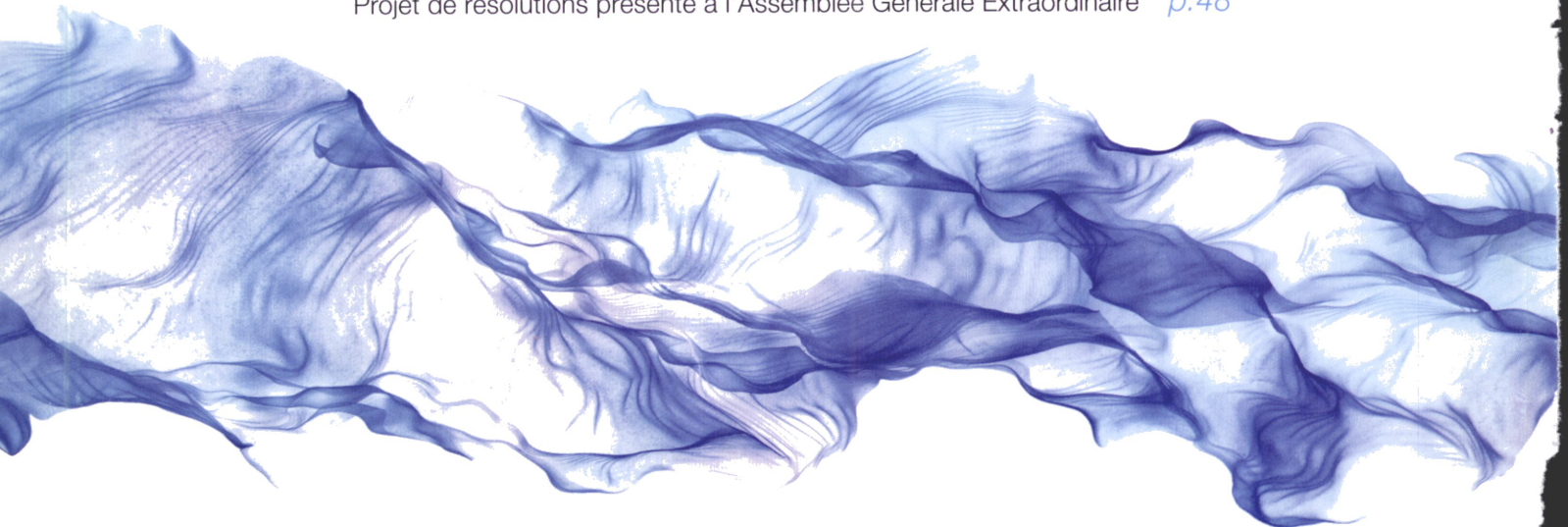
Notes aux états financiers du Groupe Air Liquide Tunisie p.36

46 RÉOLUTIONS

Projet de résolutions présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire p.46

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire p.48

Projet de résolutions présenté à l'Assemblée Générale Extraordinaire p.48



VOTRE CONFIANCE, LA CLÉ DE NOTRE RÉUSSITE

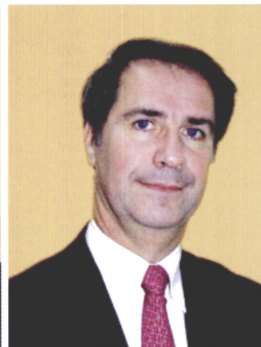
L'année 2014 a été un millésime particulier pour les filiales du groupe Air Liquide en Tunisie. Dans un contexte politique marqué par des événements forts, de l'adoption de la nouvelle Constitution en janvier aux élections parlementaires d'octobre et présidentielles de décembre, la Tunisie a progressé dans sa transition démocratique. Elle a aussi fait face avec détermination aux menaces sur sa sécurité et sa stabilité. Mais l'économie s'en est ressentie fortement. Le développement des affaires qu'Air Liquide avait sauvegardé depuis la Révolution de 2011 a marqué le pas dans une économie attendiste et un climat social perturbé.

C'est pourquoi, eu égard aux contraintes nationales de 2014 et à la forte baisse de nos exportations vers la Libye, la relative résistance du chiffre d'affaires consolidé du groupe par rapport à la conjoncture est une performance à mettre au crédit de toutes les équipes. Les ventes se sont en effet maintenues à hauteur de 73,8 MDT, certes au même niveau que 2013 mais à un niveau supérieur à 2012 (63,4 MDT). De même, le résultat d'exploitation du groupe en Tunisie s'élève à 12,3 MDT contre 13,6 MDT l'année précédente et 12,4 MDT en 2012. Quant au résultat net, qui permet de rémunérer les actionnaires d'Air Liquide Tunisie, il s'établit à 7,8 MDT contre 8,9 MDT en 2013 et 11,3 MDT en 2012.

Dans un environnement concurrentiel plus agressif, le développement des ventes de gaz industriels, gaz purs et mélanges et gaz médicaux, la forte progression des prestations de santé à domicile, la bonne tenue des ventes d'installations et équipements dans les hôpitaux et les cliniques, témoignent tous des qualités reconnues depuis longtemps au groupe Air Liquide en Tunisie :



Mohamed Habib Ben Saad
Président du Conseil d'Administration



Rémi Frentz
Directeur Général

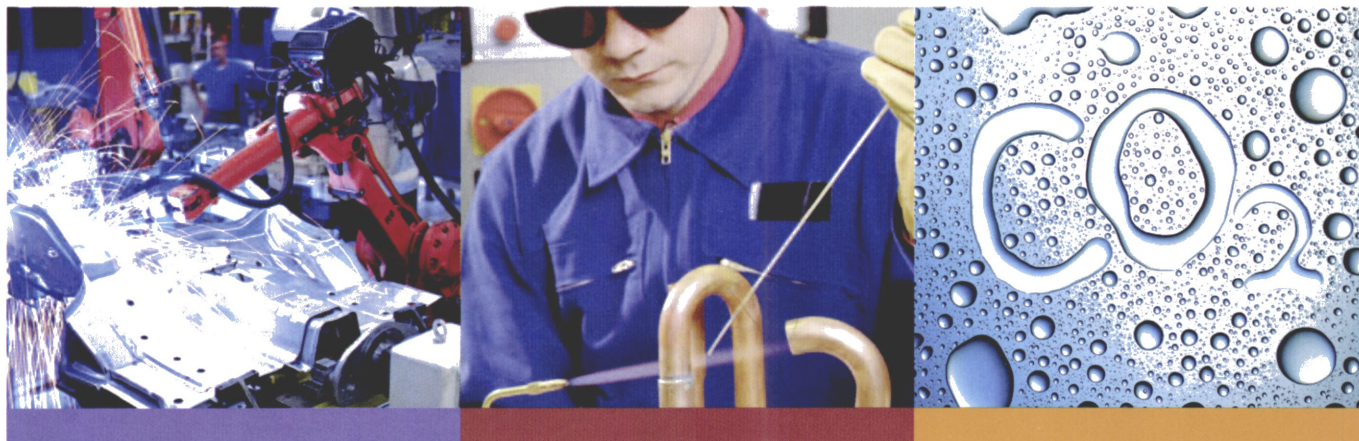
qualité de service, fiabilité et sécurité, dynamisme commercial, réponse individualisée au besoin du client, efficacité de la production industrielle et de la logistique. Le nouveau Président du Conseil d'Administration, M. Mohamed Habib Ben Saad, élu en juin 2014, et moi-même comme nouveau Directeur Général nommé en septembre 2014, sommes fortement attachés à ces valeurs d'Air Liquide que nos clients, patients et partenaires apprécient et qui «font la différence». En reconnaissant à cet égard la contribution décisive de M. Serban Cantacuzène et de M. Ghazi Zouari, respectivement Directeur Général et Directeur Général Adjoint jusqu'au 31 août 2014, nous sommes déterminés à maintenir et même à renforcer cette exigence qualitative dans les produits et services que nous mettons à disposition de ceux qui nous font confiance. L'ensemble du personnel d'Air Liquide en Tunisie partage cette ambition.

Un centre téléphonique centralisé de relations avec les clients, la certification de qualité du gaz carbonique alimentaire, un siège modernisé et sécurisé à La Chargaia, l'informatisation connectée de nos dépositaires, le lancement de la facturation électronique, des investissements industriels à Borj Cedria et Ben Arous, autant de réalisations en 2014 qui nous préparent à affronter 2015 avec confiance.

Mohamed Habib Ben Saad
Président du Conseil d'Administration

Rémi Frentz
Directeur Général

ACTIVITÉS D'AIR LIQUIDE TUNISIE



Air Liquide Tunisie est une filiale du Groupe AIR LIQUIDE, Leader mondial des gaz pour l'industrie, la santé et l'environnement.

Crée en 1902, le Groupe Air Liquide est présent aujourd'hui dans 80 pays dans le monde et compte plus de 50 000 collaborateurs.

La société Air Liquide Tunisie produit depuis 1917, des gaz issus de l'air (oxygène, azote) et d'autres gaz comme l'acétylène, l'hydrogène et le gaz carbonique. Elle compte aujourd'hui 239 employés dont 53 femmes. Les activités d'Air Liquide sur le territoire tunisien sont réparties sur 6 sites : Charguia 2, Ben Arous, Borj Cedria, Sousse, Sfax et Mghira. Elle est également présente à travers ses 40 points de vente et distributeurs couvrant tout le territoire de Bizerte à Tataouine.

Leader sur le marché des gaz industriels et médicaux, Air Liquide Tunisie compte aujourd'hui plus de 16000 clients industriels et artisans et livre une très grande partie des hôpitaux et cliniques de Tunisie. Partenaire dans la durée, Air Liquide Tunisie s'appuie sur l'engagement de ses collaborateurs, la confiance de ses clients et le soutien de ses actionnaires, pour élaborer une vision à long terme de sa stratégie de croissance compétitive. La diversité de ses équipes, de ses métiers et de ses marchés assure la solidité et la pérennité de son développement, et renforce sa capacité à conquérir en permanence de nouveaux marchés et à construire son futur.

Air Liquide Tunisie explore ce que l'air peut offrir de meilleur pour préserver la vie et s'inscrit dans une démarche de développement durable. La sécurité demeure sa priorité majeure !

Certifications ISO 9001/ ISO 14001 / FSSC 22000



Air Liquide Tunisie ne cesse d'innover pour apporter à ses clients des solutions fiables et de qualité, grâce à son savoir-faire technologique et ses réseaux d'experts et de chercheurs.

L'innovation chez Air Liquide Tunisie obéit essentiellement à 3 exigences :

- La sécurité des installations et des personnes,
- L'optimisation du process client,
- L'amélioration de la qualité et de l'environnement du travail.

NOS PRODUITS & SERVICES :

Air Liquide Tunisie développe de nouvelles offres et de nouveaux produits destinés à tous les secteurs industriels et médicaux, quelque soit leur taille et leur marché, dans le respect de la réglementation tunisienne.

DANS L'INDUSTRIE :

Automobile & Fabrication : une gamme de gaz et d'équipements dédiée aux applications de soudage, coupage et de traitement thermique des métaux.

ARCAL™, LASAL™, ALPHAGAZ™, ALNAT™, OXYGENE, ACETYLENE, ALTOP™, MINITOP™, AZOTE...

Agroalimentaire & Pharmaceutique : une gamme de gaz alimentaires et pharmaceutiques répondant à des critères de pureté bien spécifiques.

ALIGAL™, PHARGALIS™, VESTAL™, CO2 Pharmaceutique...

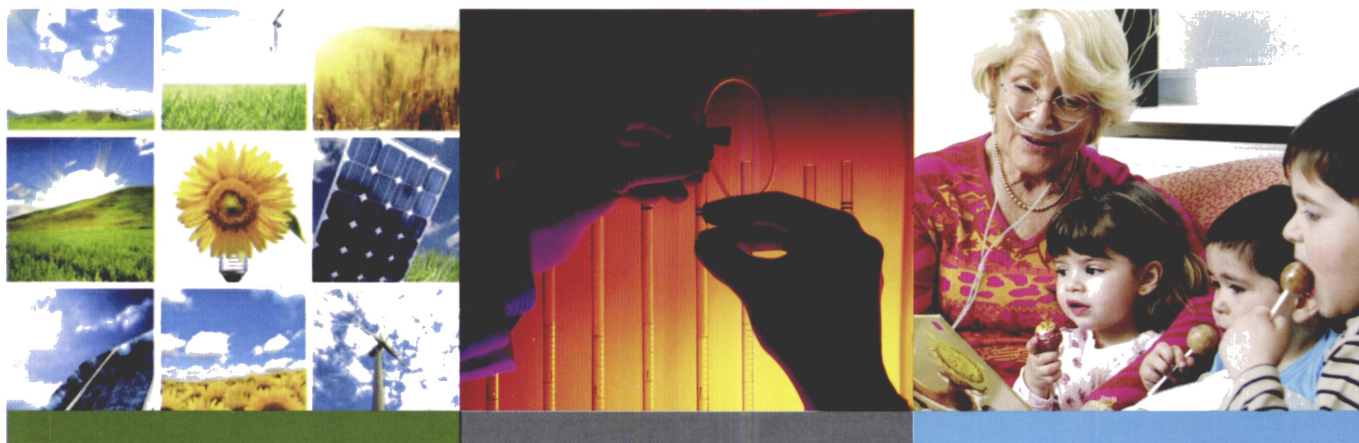
Matériaux & Energie : des solutions au sein des usines des clients pour économiser de l'énergie et optimiser leurs besoins d'investissement tout en respectant l'environnement.

ALNAT™, BOOSTAL™, ALPHAGAZ™, OXYGENE, AZOTE...

**Automobile
& Fabrication**

**Réseaux
& Artisans**

**Agroalimentaire
& Pharmaceutique**



Technologie & Recherche : un ensemble de solutions pour les centres de recherche et les laboratoires et pour le secteur technologie, comprenant la fourniture des gaz de spécialité, ainsi que les équipements et services adaptés aux clients.

ALIX™, ALIX™ Inertwave, ALIX™ Dry, ALUX™, ALPHAGAZ™, H2, HÉLIUM, Gaz spéciaux...

Artisans & Réseaux : une offre pour les professionnels et les bricoleurs commercialisée via des canaux indirects, et une offre de proximité et services aux petits et moyens clients pour assurer la complémentarité de la stratégie de distribution en direct.

ARCAL™, OXYGENE, ACETYLENE, ALTOP™, MINITOP™, AZOTE, HÉLIUM...

DANS LA SANTÉ :

Gaz médicaux

Grâce au savoir-faire historique du groupe, Air Liquide Tunisie met les gaz médicaux à la disposition du corps médical sous la forme la plus adaptée aux besoins des patients et assure les conditions optimales de leur utilisation.

Dans le domaine de l'administration des gaz médicaux, de l'anesthésie-réanimation, de l'urgence et des soins intensifs, Air Liquide Tunisie fournit des équipements qui garantissent un très haut niveau de fiabilité et une ergonomie adaptée aux évolutions des pratiques.

Santé à domicile

Les maladies respiratoires nécessitant un traitement permanent par oxygénothérapie, par ventilation ou par aérosolthérapie sont prises en charge à domicile.

Dans ce domaine Air Liquide Tunisie propose une alternative à l'hospitalisation et contribue ainsi à améliorer la qualité de vie de ses patients.

Dans le souci constant de mettre à profit les innovations du groupe AIR LIQUIDE et notre expertise d'Air Liquide Tunisie, nos équipes sont à l'écoute et à la disposition de ses clients pour répondre au mieux à leurs besoins en privilégiant la sécurité des biens et des personnes dans le respect de l'environnement et la préservation des ressources naturelles.

Air Liquide Tunisie est engagée dans le développement durable afin de préserver la vie, innover pour relever les défis de demain, valoriser les femmes et les hommes de l'entreprise et enfin créer de la valeur pour ses actionnaires.

Les performances de Air Liquide Tunisie enregistrées en matière de sécurité ont été récompensées par l'obtention du prix spécial de l'EIGA (The European Industrial Gases Association).



Centre
de Relations
Clients
AIR LIQUIDE TUNISIE

Simplifions-nous le contact !

Appelez le ☎ 36 401 000 contact.crctn@airliquide.com

**Matériaux
& Énergie**

**Technologie
& Recherches**

**Gaz médicaux
& Santé à domicile**

ASSOCIATION FERME THÉRAPEUTIQUE POUR HANDICAPÉS



L'association Ferme Thérapeutique pour Handicapés de Sidi Thabet, près de Tunis, est un modèle d'intégration des personnes en situation de handicap et de sensibilisation à la protection de l'environnement. A son ouverture en 2009, la ferme accueillait 5 personnes handicapées et 3 salariés. Aujourd'hui ce sont 90 personnes qui sont prises en charge par 45 salariés. «Nous ne pensions pas rencontrer un tel succès !» se réjouit la Présidente Leila Gasmi.

L'association Ferme Thérapeutique pour Handicapés (AFTH) accueille des personnes entre 6 et 40 ans atteintes de tous types d'handicaps, moteurs comme mentaux, et notamment une vingtaine de personnes atteintes de troubles autistiques.

Une ferme pilote au service des jeunes en situation de handicap

La Ferme Thérapeutique initie ses pensionnaires aux métiers agricoles ainsi qu'au respect de la biodiversité, sur un sol agricole certifié «biologique». Quatre formations professionnelles sont proposées aux jeunes en fonction de leurs capacités et de leur intérêt : petit élevage (lapins et poulets), horticulture, fabrication de fromage et yaourt et valorisation des produits du terroir.

La zoothérapie occupe une place majeure dans le projet pédagogique. Elle s'appuie sur les relations tissées avec les petits animaux (lapins, hamster, chèvre naine) ou avec les équidés pour aider les bénéficiaires à dépasser leur handicap et prendre confiance en eux.

- 6 / L'AFTH cible particulièrement les jeunes issus de familles rurales démunies, afin de les accompagner dans leur insertion professionnelle en tant qu'ouvriers agricoles. «Leurs familles ne sont pas préparées à l'éducation d'un enfant handicapé et le système scolaire n'est pas adapté. Mais depuis l'ouverture de la Ferme en 2009, nous observons que le regard des familles sur le handicap a évolué et qu'elles s'impliquent davantage dans les activités. C'est une grande victoire pour nous», confie Leila Gasmi.

Extension et réaménagement des espaces

«Face au succès de la Ferme Thérapeutique, il devenait urgent de pousser les murs !». Afin d'accompagner son développement et de garantir la qualité d'accueil de ses pensionnaires handicapés, la Ferme a lancé des travaux pour agrandir ses espaces collectifs et notamment la cuisine et les salles de formation. Après avoir soutenu en 2010 la création d'un atelier de zoothérapie, la Fondation Air Liquide vient de renouveler son soutien à l'AFTH en finançant ses travaux d'extension et de réaménagement, qui ont été terminés l'été dernier. «Nous avons pu adapter nos infrastructures aux normes réglementaires et mettre en place des ateliers de cuisine. Parmi les autres projets à venir, nous souhaitons également installer une salle multimédia avec une scène pour des ateliers de théâtre et de musique. En revanche pour l'instant nous allons maintenir le nombre de 90 pensionnaires pour tendre vers une formation pérenne et un niveau d'excellence. Nous remercions la Fondation Air Liquide ainsi que ses parrains Nouri Benhadjkhalifa et Souhir Mziou (Air Liquide Tunisie) de nous accompagner dans cette merveilleuse aventure qui nous donne tant de bonheur», conclut Leila.

Le mot des Parrains

La Ferme Thérapeutique a été très endommagée au moment de la révolution tunisienne (vol, destruction, ...). Il a fallu beaucoup d'efforts humains et matériels pour la remettre en état. La Fondation Air Liquide et Air Liquide Tunisie soutiennent le projet de la Ferme Thérapeutique qui a permis d'améliorer l'espace de vie de ces jeunes et donner à l'équipe la possibilité de créer des espaces de formations professionnelles. Lorsque les jeunes formés quitteront la Ferme, ils auront la possibilité de s'intégrer plus facilement dans la société.

Nouri Benhadjkhalifa,
Directeur Maitrise des risques, Air Liquide Tunisie.

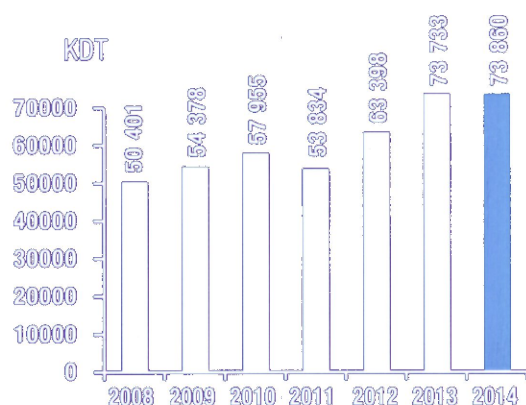
Souhir Mziou,
Chargée de la communication, Air Liquide Tunisie.

www.fth.org.tn

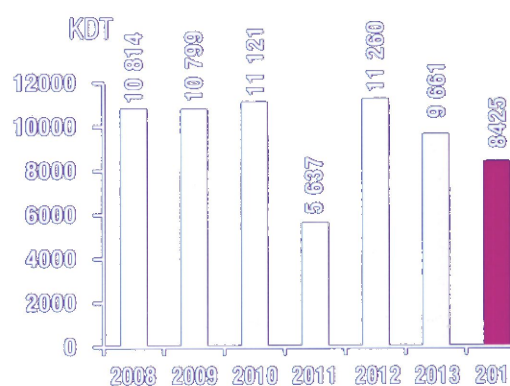


CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

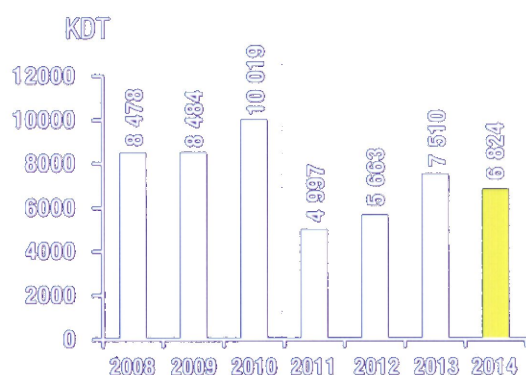
CHIFFRE D'AFFAIRES



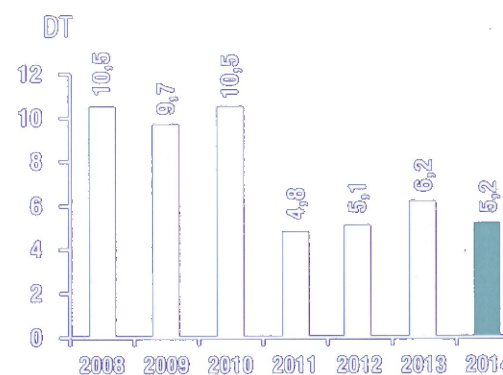
RÉSULTAT



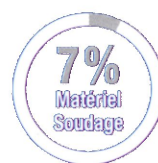
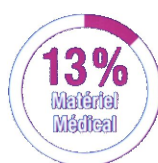
DISTRIBUTION



DIVIDENDE PAR ACTION



CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉS (EN %)



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à l'article 25 des statuts, pour vous entretenir des résultats obtenus par votre Société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2014, soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice, vous donner lecture des rapports de vos Commissaires aux Comptes et vous tenir informés de la situation de nos affaires.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Contexte économique

L'économie tunisienne a connu en 2014 :

- Une croissance ralentie du PIB de 2.3% en 2014 contre 2.4% en 2013,
- Une augmentation très réduite de 0.4% de la production industrielle contre 1.7% en 2013,
- Une inflation de l'ordre de 5.5 % à fin 2014 contre 6.1% en 2013,
- Une stabilisation du Dinar vis-à-vis de l'Euro et une dépréciation de 13% vis-à-vis du Dollar Américain..

Faits marquants

- Une année sans accident avec arrêt,
- Une baisse sensible des ventes par rapport à la même période de l'exercice 2013 résultant de la baisse des exportations vers la Libye en raison de la situation politique du pays,
- La réussite de l'audit de suivi des certifications Qualité Environnement ISO 9001 & 14001 (mai 2014) pour la 15ème année consécutive,
- L'obtention de la certification FSSC 22000 sur la sécurité des denrées alimentaires, octobre 2014 (Aligal 2 vrac),
- La poursuite des programmes d'efficacité qui ont visé à compenser la hausse des coûts et notamment de l'énergie et des matières premières,
- Un développement très dynamique des prestations de santé à domicile.

Ventes

Ventes de la société :

Le Chiffre d'Affaires global réalisé par votre Société est de 29 243 KDT en baisse de 15% par rapport à celui de 2013.

Ventes consolidées :

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Air Liquide Tunisie s'élève à 73 860 KDT, en hausse de 0.2% par rapport à 2013.

Le chiffre d'affaires consolidé s'analyse de la façon suivante :

Industriel : (Hors export) 44 279 KDT en hausse de 3.1% :

- **Gaz :** 38 925 KDT en hausse de 6%,
- **Matériel de soudage :** 5 354 KDT en baisse de 14.2%.

Santé : (Hors export) : 26 685 KDT en progression de 13.2% :

- **Gaz :** 14 419 KDT en hausse de 15.2%,
- **Matériel médical :** 9 549 KDT en hausse de 5.3%,
- **Santé à domicile :** 2 717 KDT en hausse de 36.4%.

Export : 2 895 KDT en baisse de 60%.

29 243 KDT

Chiffre d'affaires global réalisé

15 %

de baisse par rapport à 2013

Résultat :

Le résultat net de votre Société s'établit à 7 828 KDT contre 8 964 KDT pour l'exercice précédent, en baisse de 12.6%.

Le résultat consolidé du Groupe Air Liquide Tunisie est de 8 425 KDT contre 9 661 KDT pour l'exercice précédent.

Messieurs les Commissaires aux Comptes vous feront l'analyse détaillée des différents postes des états financiers au 31 décembre 2014.

Autres informations :

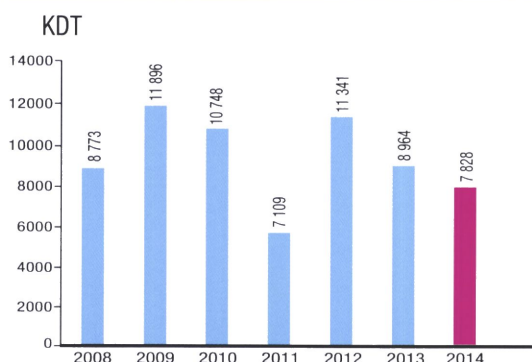
Les principaux actionnaires possédant directement plus de 5% de participation de la société sont :

- Air Liquide International, 59.11%
- Groupe Banque de Tunisie, 23.66.%
- Groupe Banque Nationale Agricole, 11.08%

La société contrôle 3 filiales Air Liquide Tunisie Services, Air Séparation Tunisie, Air Liquide Specna.

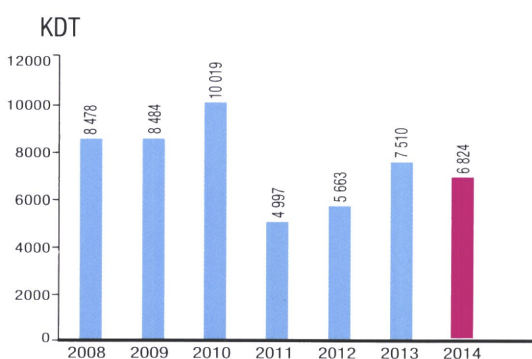
ÉVOLUTION DES RÉSULTATS DE AIR LIQUIDE TUNISIE AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES

RÉSULTAT



DISTRIBUTION

Distribution des dividendes (dividende au titre de l'année 2014 sera proposé à l'Assemblée Générale du 12 juin 2015).



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le tableau d'évolution des capitaux propres ainsi que les dividendes versés au titre de l'année précédente :

Données en dinars tunisiens	Capital social	Réserves légales	Autres réserves	Fonds social	Subventions d'investissement	Compte spécial d'investissement	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2013 avant affectation	30 282 050	2 775 855	2 967 318	14 722	1 242 835	0	8 963 662	46 246 442
Réserves légales		252 350					-252 350	0
Autres réserves			-1 203 637				-1 203 637	0
Fonds Social				60 000			-60 000	0
Compte Spécial d'Investissement						2 345 000	-2 345 000	0
Dividendes distribués							-7 509 948	-7 509 948
Solde au 31/12/2013 après affectation	30 282 050	3 028 205	1 763 681	74 722	1 242 835	2 345 000	0	38 736 494
Résultat de l'exercice 2014							7 827 773	7 827 773
Autres Variations 2014	2 523 500		-178 500	-73 085	343 669	-2 345 000		270 584
Solde au 31/12/2014 avant affectation	32 805 550	3 028 205	1 585 181	1 637	1 586 504	0	7 827 773	46 834 850

LES CONDITIONS D'ACCÈS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE

Tout actionnaire désirant prendre part aux Assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte-dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de deux ans.

Dans le cadre de la loi relative au renforcement de la sécurité financière (loi 2005 du 18 octobre 2005), le Conseil d'Administration a créé en 2006 un Comité permanent d'Audit. Le Comité d'Audit est composé de trois membres désignés parmi les membres du Conseil d'Administration et se réunit au moins une fois par an pour examiner la situation du contrôle interne de la société. Pendant les réunions l'auditeur présente les audits réalisés et planifiés. Les Commissaires aux Comptes sont invités à participer à ces réunions et communiquent leurs remarques.

Selon les statuts de la société (article 34) concernant l'affectation des résultats :

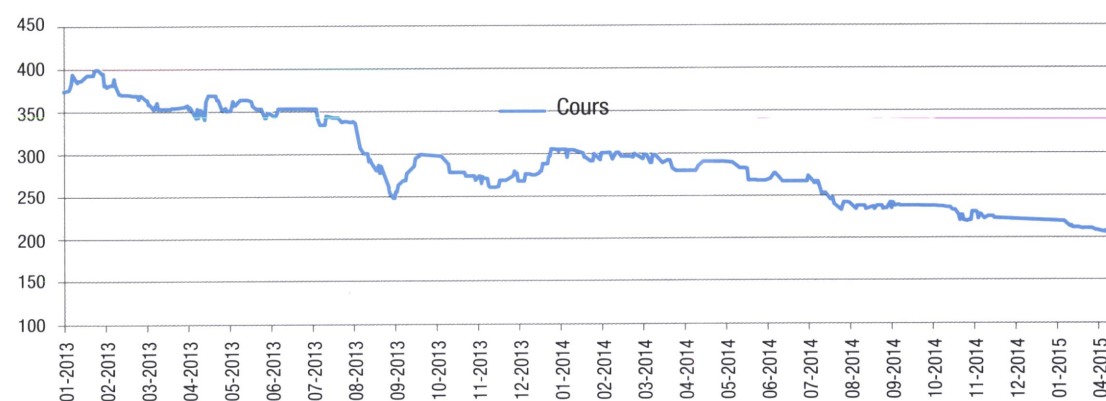
«Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés,
- Les sommes affectées aux réserves constituées en exécution d'une délibération de l'Assemblée Générale,
- Les sommes reportées à nouveau.

Le reliquat est réparti entre les actionnaires. La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social»

Les résultats de votre Société permettent au Conseil d'Administration de proposer pour chacune des actions existantes au 31 décembre 2014, soit un nombre de 1 312 222 actions, un dividende brut de 5,200 DT.

Evolution des cours de bourse depuis la dernière Assemblée Générale



Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice soit 7 827 773,586 DT de la façon suivante :

◦ Bénéfice de l'exercice.....	7 827 773,586 DT
◦ Résultats reportés	0,000 DT
◦ Total à répartir	7 827 773,586 DT

Répartition

◦ Réserves légales	252 350,000 DT
◦ Sous-total 1	7 575 423,586 DT
◦ Autres réserves antérieures à 2014	
	+ 1 585 181,426 DT
◦ Sous-total 2	9 160 605,012 DT
◦ Réserves pour réinvestissements exonérés	1 230 000,000 DT
◦ Fonds social	100 000,000 DT
◦ Autres réserves	1 007 050,612 DT
◦ Dividendes.....	6 823 554,400 DT
◦ Solde	0,000 DT

Ce dividende est à prélever à hauteur de 1 585 181,426 DT, sur les réserves arrêtées au 31/12/2013.

BÉNÉFICE DE L'EXERCICE

7 827 773,586 dinars

DIVIDENDES

6 823 554,400 dinars

Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Chékib Noura, Mohamed Habib Ben Saad, Bertrand Sarau, Didier Prola, Emmanuel Dehan ainsi que le mandat de la Banque Nationale Agricole, viennent à échéance lors de cette Assemblée Générale Ordinaire. Ces Administrateurs étant rééligibles, et acceptant le renouvellement de leurs mandats, nous vous proposons une résolution en vue de leur réélection.

Le Conseil propose de renouveler les mandats de Messieurs Chékib Noura, Mohamed Habib Ben Saad, Bertrand Sarau, Didier Prola, Emmanuel Dehan ainsi que le mandat de la Banque Nationale Agricole pour une durée de deux ans.

Monsieur Didier Poirier a informé le Président du Conseil d'Administration de sa décision de démissionner de son mandat d'Administrateur. Le Conseil accepte sa démission et remercie Monsieur Poirier pour l'intérêt particulier qu'il a porté à Air Liquide Tunisie.

En application de l'article 16 des statuts de la société, le Conseil d'Administration soumet à l'Assemblée Générale Ordinaire, l'approbation de la cooptation de Monsieur Hadi Moussavi en tant qu'Administrateurs de la Société.

Le mandat du Cabinet ECC Mazars, Co-Commissaire aux Comptes de votre société, arrive à échéance à cette Assemblée. Nous vous proposons le renouvellement de son mandat pour une période de 3 années.

Nous vous soumettons enfin une résolution relative à l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

RAPPORT GÉNÉRAL

Mesdames et Messieurs les actionnaires ;

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- l'audit des états financiers de la société AIR LIQUIDE TUNISIE SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport, faisant ressortir un total bilan de 75 379 493 DT et un résultat bénéficiaire de 7 827 773 DT,
- les autres obligations légales et réglementaires.

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société AIR LIQUIDE TUNISIE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société Air Liquide Tunisie SA au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.



TAKEO

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.
2. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observations à formuler à ce sujet.
3. En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telles que modifiées par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé d'insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Les Commissaires aux Comptes

Mohamed Mehdi
ECC Mazars



Mourad GUELLATY



RAPPORT SPÉCIAL

Mesdames et Messieurs les actionnaires ;

En application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

CONVENTIONS ET OPÉRATIONS NOUVELLEMENT RÉALISÉES :

La société Air Liquide Tunisie SA a signé une convention de fournitures et de services avec Air Liquide SPECNA en date du 06 Octobre 2014 autorisée par votre Conseil d'Administration du 17 Avril 2015 portant sur :

- la mise à disposition par la société Air Liquide Tunisie SA de l'unité de production FLOXFIL, et
- la fourniture de prestation par Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de la gestion industrielle et logistique et de la gestion administrative et financière.

Le montant total facturé en 2014 à Air Liquide SPECNA s'est élevé à 368 041 DT hors taxes. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2014 s'élève à 434 239 DT TTC.

OPÉRATIONS RÉALISÉES RELATIVES À DES CONVENTIONS ANTÉRIEURES :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 dont voici les principaux volumes :

- Contrat de licence de technologie signé avec Air Liquide SA le 26 décembre 2005 tel que modifié par avenant daté du 1er janvier 2012, autorisés respectivement par

votre Conseil d'Administration du 18 novembre 2000 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales. Le montant total facturé par Air Liquide SA en 2014 au titre de cette convention s'est élevé à 1 849 843 DT.

- Contrat de licence de marques conclu avec AIR LIQUIDE SA le 28 mai 1998 tel que modifié par avenant daté du 1er janvier 2012, autorisés respectivement par votre Conseil d'Administration du 10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3% calculée sur les ventes nettes de Air Liquide Tunisie SA et ses filiales. Le montant total facturé par Air liquide SA en 2014 au titre de cette convention s'est élevé à 191 795 DT.
- Location à la société Air Liquide SPECNA des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel d'une superficie de 1000 m² sis à la zone industrielle de Borj Cedria pour une durée de dix ans à partir du 1er décembre 2010. Le loyer annuel est fixé à la somme globale et forfaitaire de 40 000 DT hors taxes payable trimestriellement. Le loyer est augmenté de 3 % par an à partir de la deuxième année. Cette convention a été ratifiée par votre Conseil d'Administration du 21 Avril 2011. Le montant total facturé par Air Liquide Tunisie SA en 2014 au titre de cette convention s'est élevé à 43 709 DT hors taxes.
- Convention de fournitures et de services signée avec Air Liquide Tunisie Services SA en date du 2 août 1993 telle que modifiée par les avenants du 1er Janvier 2012 et du 06 octobre 2014, autorisées respectivement par votre Conseil d'Administration du 17 décembre 1993 , du 19 Novembre 2012 et 17 avril 2015 portant sur la commercialisation des gaz industriels et médicaux fabriqués ou importés ainsi que le matériel médical et de soudage et les prestations fournies par Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de l'assistance technique, de la gestion, et de la mise à disposition de la logistique. Le montant total facturé en 2014 à Air Liquide Tunisie Services SA au titre de cette convention s'est élevé à 7 658 432 DT Hors taxes. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2014 s'élève à 16 303 551 DT TTC relatif à la redevance au titre des exercices 2013 et 2014.
- Convention de crédit fournisseur signée le 1er décembre 2006 avec Air Liquide Tunisie Services SA

et autorisée par votre Conseil d'Administration du 25 décembre 2006 ayant pour objet la facturation des intérêts de retard relatifs aux créances échues et impayées. Le montant total facturé à Air Liquide Tunisie Services SA en 2014 au titre de cette convention s'est

élevé à 1 190 654 DT hors taxes. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2014 s'élève à 1 990 289 DT TTC relatif aux intérêts de retard des créances échues et impayées.

OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DES DIRIGEANTS

a) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération de l'ancien Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA pour la période allant du 1er janvier 2014 au 31 Août 2014 s'est élevée à 298 776 DT. Cette rémunération se compose du salaire fixe, du salaire variable et de la prise en charge, en tant qu'expatrié, d'un logement de fonction. Le Directeur Général a bénéficié en outre d'une voiture de fonction.
- La rémunération du nouveau Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA pour la période allant du 1er Septembre 2014 au 31 décembre 2014 s'est élevée à 214 788 DT. Cette rémunération se compose du salaire fixe, du salaire variable et de la prise en charge, en tant qu'expatrié, d'un logement de fonction. Le Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de fonction.
- La rémunération de l'ancien Directeur Général Adjoint de la société Air Liquide Tunisie Services SA pour la période allant du 1er janvier 2014 au 31 Aout 2014 s'est élevée à 187 632 DT. Cette rémunération se compose du

salaire fixe, du salaire variable et de la prise en charge d'un logement de fonction. Le Directeur Général Adjoint bénéficie en outre d'une voiture de fonction.

- La rémunération du nouveau Directeur Général Adjoint de la société Air Liquide Tunisie Services SA pour la période allant du 1er décembre 2014 au 31 décembre 2014 s'est élevée à 20 277 DT. Cette rémunération se compose du salaire fixe, du salaire variable et de la prise en charge d'un logement de fonction. Le Directeur Général Adjoint bénéficie en outre d'une voiture de fonction.
- La société a alloué en 2014 des jetons de présence au profit des administrateurs d'un montant total de 110 000 DT.
- La société a alloué en 2014 des jetons de présence au profit des membres du comité d'audit d'un montant total de 20 000 DT.

b) Les obligations et engagements de la société Air Liquide Tunisie SA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en DT) :

	D.G		DGA		PCA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Salaires	390 439	43 598	142 434	-	-	-	-	-
Avantages à court terme	123 125	-	65 475	-	-	-	-	-
Jetons de présence	10 000	25 455	-	-	20 000	65 909	100 000	310 072
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	523 564	69 053	207 909	-	20 000	65 909	100 000	310 072

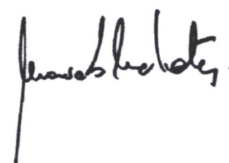
Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Les Commissaires aux Comptes

Mohamed Mehdi
ECC Mazars



Mourad GUELLATY



RAPPORT GÉNÉRAL

(États Financiers Consolidés)

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution du mandat que vous avez bien voulu nous confier, et dans le cadre des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 06 décembre 2001, nous vous présentons ci-dessous notre rapport sur les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Air Liquide Tunisie, comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

Ces états financiers consolidés qui font apparaître au 31 décembre 2014 un total net de bilan de 86 362 403 dinars tunisiens et un résultat bénéficiaire de 8 424 588 dinars tunisiens ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

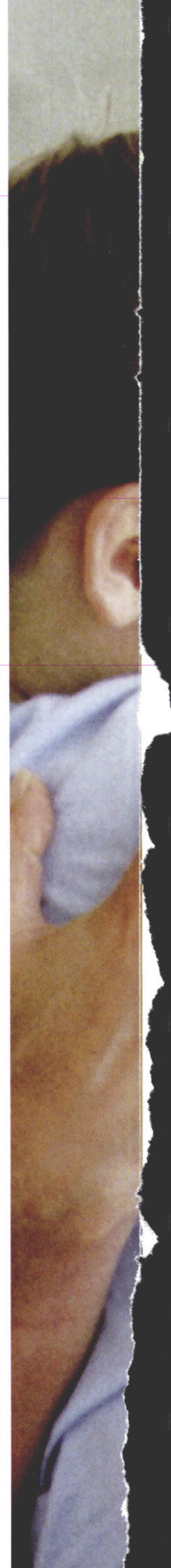
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société Air Liquide Tunisie et de ses filiales au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.





RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

1. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.
2. En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telles que modifiées par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé d'insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés.

Les Commissaires aux Comptes

Mohamed Mehdi
ECC Mazars

Mourad GUELLATY

ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS / AIR LIQUIDE TUNISIE

États financiers d'Air Liquide Tunisie

BILAN (ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014)

LES ACTIFS (Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actifs non courants	Notes	2014	2013
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		2 101 938	2 017 638
Moins : amortissements		< 1 689 332 >	< 1 367 482 >
	(1)	412 606	650 156
Immobilisations corporelles		103 283 698	101 689 580
Moins : amortissements		< 69 044 406 >	< 64 355 914 >
	(1)	34 239 292	37 333 666
Immobilisations financières		917 961	932 584
Moins : provisions		< 92 837 >	< 92 837 >
	(2)	825 124	839 747
Total des actifs immobilisés		35 477 022	38 823 569
Autres actifs non courants			
Total des actifs non courants		35 477 022	38 823 569

Actifs courants	Notes	2014	2013
Stocks		4 637 575	3 948 091
Moins : provisions		< 34 700 >	< 99 876 >
	(3)	4 602 875	3 848 215
Clients et comptes rattachés		33 911 152	28 543 974
Moins : provisions		< 462 595 >	< 358 436 >
	(4)	33 448 557	28 185 538
Autres actifs courants		1 653 956	1 906 858
Moins : provisions		< 50 058 >	< 26 767 >
	(5)	1 603 898	1 880 091
Placements et autres actifs financiers		63 576	4 659
Moins : provisions			
	(6)	63 576	4 659
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	183 565	2 143 748
Total des actifs courants		39 902 471	36 062 251
TOTAL DES ACTIFS		75 379 493	74 885 820

LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (Montants exprimés en dinars tunisiens)

Capitaux propres	Notes	2014	2013
Capital social		32 805 550	30 282 050
Réserves		4 613 386	5 743 173
Subventions d'investissement		1 586 504	1 242 835
Fonds Social		1 637	14 722
Résultats reportés			
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		39 007 077	37 282 780
Résultat de l'exercice		7 827 773	8 963 662
dont : Compte Spécial d'Investissement (à déduire du résultat de l'exercice)		1 230 000	2 345 000
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	(8)	46 834 850	46 246 442
Passifs	Notes	2014	2013
Passifs non courants			
Emprunts		158 058	768 853
Autres passifs financiers	(9)	11 807 123	11 859 559
Provisions		67 735	67 735
Total des passifs non courants		12 032 916	12 696 147
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(10)	5 983 070	6 701 537
Autres passifs courants	(11)	4 245 501	2 984 710
Concours bancaires et autres passifs financiers	(12)	6 283 156	6 256 984
Total des passifs courants		16 511 727	15 943 231
Total des passifs		28 544 643	28 639 378
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		75 379 493	74 885 820

ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS / AIR LIQUIDE TUNISIE

États financiers d'Air Liquide Tunisie

ÉTAT DE RÉSULTAT ET FLUX DE TRÉSORERIE (MODÈLES DE RÉFÉRENCE) (ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014)

ÉTAT DE RÉSULTAT (Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Notes	2014	2013
Revenus	(13)	29 242 822	34 361 788
Coût des ventes	(14)	< 20 331 686 >	< 21 214 450 >
Marge brute		8 911 136	13 147 338
Autres produits d'exploitation	(15)	782 673	544 900
Frais de distribution	(16)	< 886 236 >	< 853 989 >
Frais d'administration	(17)	< 2 026 672 >	< 3 060 013 >
Autres charges d'exploitation	(18)	< 641 391 >	< 1 455 729 >
Résultat d'exploitation		6 139 510	8 322 507
Produits financiers nets	(19)	571 876	52 994
Produits des placements			
Produits des participations	(20)	2 437 630	1 949 858
Autres gains ordinaires		7 400	45 604
Autres pertes ordinaires			0
Dotation aux provisions pour risques et charges			
Reprise sur provisions pour risques et charges			
Résultat des activités ordinaires avant impôt		9 156 416	10 370 963
Impôt sur les sociétés	(21)	< 1 328 643 >	< 1 407 301 >
Résultat des activités ordinaires après impôt		7 827 773	8 963 662
Effet des modifications comptables			
Résultat après modifications comptables		7 827 773	8 963 662

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE (Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Notes	2014	2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		37 332 519	44 006 335
Intérêts reçus		97	1
Encaissements provenant des placements à court terme		0	0
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel		< 27 078 473 >	< 30 095 197 >
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	(22)	< 2 835 372 >	< 3 745 630 >
Intérêts payés	(23)	< 543 108 >	< 505 207 >
Décaissements provenant des placements à court terme			0
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		6 875 663	9 660 302
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(24)	< 3 092 508 >	< 5 528 163 >
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		< 50 480 >	< 6 750 >
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières			
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		< 3 142 988 >	< 5 534 913 >
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement dépôt de garantie			
Décaissement dépôt de garantie			
Dividendes et autres distributions payés	(25)	< 7 502 973 >	< 5 667 048 >
Dividendes et autres distributions reçus	(26)	2 437 630	1 950 000
Encaissement provenant des subventions d'investissement		0	325 262
Encaissement d'emprunts	(27)	7 800 000	0
Remboursement d'emprunts	(28)	< 5 333 333 >	< 2 333 333 >
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		< 2 598 676 >	< 5 725 119 >
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	(29)	< 57 309 >	66 368
Variation de trésorerie		1 076 690	< 1 533 362 >
Trésorerie au début de l'exercice		< 1 725 549 >	< 192 187 >
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(30)	< 648 859 >	< 1 725 549 >

Notes aux états financiers d'Air Liquide Tunisie

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2014

1. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel d'élaboration des états financiers

- Les états financiers de la société Air Liquide Tunisie sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes.
- Les états financiers sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2014.
- Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.
- L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles de référence prévus par la norme comptable générale.

Principes et méthodes comptables

■ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

■ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	33.33 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata temporis.

■ Revenus

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente des marchandises, des produits fabriqués et des prestations de services.

■ Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque, l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété. En général, ce transfert s'opère lors de la livraison de la marchandise.

■ Prestations de services

Les revenus découlant des prestations de services sont comptabilisés au fur et à mesure de l'exécution du service.

■ Stocks

Les stocks de la société comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leurs prix de revient qui comprennent les prix d'achat majorés des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

■ Opérations libellées en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

BILAN - ACTIF

NOTE 1 : immobilisations corporelles et incorporelles

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/2013	Acquisitions	Virements de compte à compte	Autres	Valeurs brutes au 31/12/2014
Immobilisations incorporelles	2 017 638	19 589	64 711	0	2 101 938
Logiciels	1 997 638	19 589	64 711	0	2 081 938
Fonds de commerce	20 000				20 000
Immobilisations corporelles	101 689 580	2 462 611	< 64 711 >	< 803 782 >	103 283 698
Terrains	1 191 384				1 191 384
Constructions	2 860 887		679 819	< 7 291 >	3 533 415
Matériel et outillage	41 734 873	12 353	1 807 144	< 226 224 >	43 328 146
Matériel de transport	2 796 209	76 250	413 483	< 103 850 >	3 182 092
M.M.B & A.A.I	13 475 849	181 446	488 983	< 387 708 >	13 758 569
Emballages	34 790 221		2 307 202	< 78 709 >	37 018 714
Immobilisations en cours	4 840 157	2 192 562	< 5 761 342 >		1 271 378
Total	103 707 218	2 482 200	0	< 803 782 >	105 385 636

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31/12/2013	Dotations 2014	Autres variations	Amortissements au 31/12/2014
Immobilisations incorporelles	1 367 482	321 850	0	1 689 332
Logiciels	1 367 482	321 850		1 689 332
Fonds de commerce	0			0
Immobilisations corporelles	64 355 914	5 460 506	< 772 014 >	69 044 406
Terrains				
Constructions	1 763 573	113 336	< 7 291 >	1 869 618
Matériel et outillage	25 417 736	2 416 996	< 226 224 >	27 608 508
Matériel de transport	2 287 665	229 602	< 72 225 >	2 445 042
M.M.B & A.A.I	7 915 575	1 118 833	< 387 565 >	8 646 842
Emballages	26 971 365	1 581 739	< 78 708 >	28 474 396
Immobilisations en cours				
Total	65 723 396	5 782 356	< 772 014 >	70 733 738

ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS / AIR LIQUIDE TUNISIE

Notes aux états financiers d'Air Liquide Tunisie

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2014

NOTE 2 : immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques		2014	2013
Titres de participation	(a)	754 046	754 046
Souscription à l'emprunt national		50 000	-
Prêts au personnel	(b)	625	65 727
Dépôts et cautionnements		113 290	112 811
Total brut		917 961	932 584
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières		< 92 837 >	< 92 837 >
Total net		825 124	839 747

(a) Le solde de ce compte comprend principalement la valeur des titres détenus dans notre filiale, la société Air Liquide Tunisie Services, pour un montant de 749 940DT correspondant à la détention de 99,99 % de son capital.

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel.

NOTE 3 : stocks

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques		2014	2013
Matières premières		280 749	305 250
Matières consommables		3 372 433	2 901 108
Gaz fabriqués		740 660	642 820
Travaux en cours		7 379	48 193
Marchandises en transit		236 354	50 720
Total brut		4 637 575	3 948 091
Provision pour dépréciation des stocks		< 34 700 >	< 99 876 >
Total net		4 602 875	3 848 215

NOTE 4 : clients et comptes rattachés

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques		2014	2013
Air Liquide Tunisie Services		30 651 397	24 794 269
Autres clients		3 259 755	3 749 705
Total brut		33 911 152	28 543 974
Provision pour dépréciation des clients		< 462 595 >	< 358 436 >
Total net		33 448 557	28 185 538

NOTE 5 : autres actifs courants

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Taxe de formation professionnelle	54 319	104 878
Charges payées ou comptabilisées d'avance	118 096	56 058
Sociétés du Groupe (a)	244 637	341 326
Consignations en douane	36 385	36 800
Produits à recevoir (b)	786 360	5 651
TVA	-	804 125
Impôt sur les sociétés	12 352	
Autres comptes d'actifs courants	401 807	558 020
Total brut	1 653 956	1 906 858
Provision pour dépréciation des autres actifs	< 50 058 >	< 26 767 >
Total	1 603 898	1 880 091

(a) Ce poste enregistre principalement les règlements de clients encaissés par Air Liquide Tunisie Services pour le compte d'Air Liquide Tunisie.

(b) Le solde de ce compte enregistre, essentiellement, une valeur de 786 347 DT relative à la subvention d'investissement obtenue suite à la clôture de notre troisième Programme de Mise à Niveau.

NOTE 6 : placements et autres actifs financiers

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Prêts à moins d'un an accordés au personnel	61 576	2 659
Titres de placement	2 000	2 000
Total brut	63 576	4 659
Provision pour dépréciation des prêts		
Total net	63 576	4 659

NOTE 7 : liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Banque de Tunisie	148 020	2 111 004
UBCI	3 192	3 541
Autres établissements bancaires	26 401	26 145
Caisses	5 952	3 058
Total	183 565	2 143 748

Notes aux états financiers d'Air Liquide Tunisie

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2014

BILAN - PASSIF

NOTE 8 : capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 Décembre 2014 se détaille comme suit :

Rubriques	Au 31 décembre 2013 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2013 (conformément à l'AGO du 13 Juin 2014)	Autres variations	Au 31 décembre 2014 (avant affectation du résultat)
Capital social (a)	30 282 050		2 523 500	32 805 550
Réserves légales	2 775 855	252 350		3 028 205
Fonds Social	14 722	60 000	< 73 085 >	1 637
Autres réserves	2 967 318	< 1 203 637 >	< 178 500 >	1 585 181
Subvention d'investissement	1 242 835		343 669	1 586 504
Report à nouveau	0			0
Résultat de l'exercice	8 963 662	< 8 963 662 >	7 827 773	7 827 773
Compte spécial d'investissement	0	2 345 000	< 2 345 000 >	0
Total	46 246 442	< 7 509 949 > (b)	8 098 357	46 834 850

a) Le capital est divisé en 1 312 222 actions de 25 Dinars chacune.

b) Il s'agit des dividendes décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de 2013.

Point 7 de l'article 19 de la Loi de finance 2014

Il ressort de l'analyse des capitaux propres de la société que les sommes non soumises à la retenue à la source prévue par l'article 19 de la loi des finances 2014 s'élèvent au 31/12/2014 à 4 615 354 DT détaillées comme suit :

Rubriques	31 décembre 2014
Autres réserves	1 585 512
Réserves légales	3 028 205
Résultats reportés	0
Fonds social	1 637
Total	4 615 354

Les principaux actionnaires sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	775 661	59,11 %
Groupe Banque de Tunisie	310 496	23,66 %
Groupe Banque Nationale Agricole	145 437	11,08 %
Autres	80 628	6,15 %
Total	1 312 222	100,00 %

NOTE 9 : autres passifs financiers

Le solde de ce poste correspond aux dépôts de garantie reçus des clients. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils ont été pris par le client.

NOTE 10 : fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Fournisseurs d'exploitation	3 465 919	3 974 994
Fournisseurs d'immobilisation	842 942	264 837
Fournisseurs d'immobilisation retenue de garantie	67 589	24 480
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	1 350 177	1 100 747
Fournisseurs d'immobilisation, factures non parvenues	256 443	1 336 479
Total	5 983 070	6 701 536

NOTE 11 : autres passifs courants

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Charges à payer (a)	994 217	1 203 741
C.N.S.S	341 620	342 326
Compte courant actionnaires	72 458	63 366
Sociétés du Groupe (b)	4 963	133 919
Impôts et taxes	1 591 391	540 731
Autres créiteurs	1 240 852	700 627
Total	4 245 501	2 984 710

(a) Ce poste comprend pour l'essentiel les charges du personnel à payer au titre des départs à la retraite et des bonus.

(b) Ce poste enregistre les règlements clients encaissés par Air Liquide Tunisie pour le compte d'Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 12 : concours bancaires courants et autres passifs financiers

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Banque de Tunisie	832 424	3 869 297
Echéance Emprunts à moins d'un an	5 450 732	2 387 687
Total	6 283 156	6 256 984

ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS / AIR LIQUIDE TUNISIE

Notes aux états financiers d'Air Liquide Tunisie

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2014

ÉTAT DE RÉSULTAT

NOTE 13 : revenus

Le solde de ce poste englobe le chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de gaz et de matériel durant l'année 2014.

Rubriques	2 014	2 013
Chiffre d'affaires	29 242 822	34 361 788

NOTE 14 : coût des ventes

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 014	2 013
Achats consommés	12 419 128	13 068 873
Frais de personnel	2 995 600	2 448 154
Services extérieurs	2 106 361	2 790 756
Amortissements et provisions	2 810 597	2 906 667
Total	20 331 686	21 214 450

NOTE 15 : autres produits d'exploitation

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 014	2 013
Location	43 709	42 592
Produits divers d'exploitation	296 285	220 678
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au résultat	442 678	281 630
Total	782 673	544 900

NOTE 16 : coûts de distribution

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 014	2 013
Achats non stockés	45 637	63 071
Frais de personnel	340 553	282 951
Services extérieurs	134 808	156 785
Amortissements et provisions	365 238	351 182
Total	886 236	853 989

NOTE 17 : charges administratives

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 014	2 013
Frais du personnel administratif	584 585	1 465 178
Services extérieurs	809 838	972 336
Achats non stockés	19 149	39 023
Amortissements et provisions	613 100	583 476
Total	2 026 672	3 060 013

NOTE 18 : autres charges d'exploitation

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 014	2 013
Redevance Air Liquide SA	388 691	562 133
Diverses charges ordinaires	155 445	549 463
Amortissements et provisions	65 291	295 000
Services extérieurs	31 964	49 133
Total	641 391	1 455 729

NOTE 19 : produits financiers nets

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 014	2 013
Charges financières	< 855 732 >	< 969 028 >
Intérêts débiteurs des comptes courants	< 243 307 >	< 360 566 >
Intérêts des emprunts	< 258 699 >	< 245 084 >
Escompte	< 29 730 >	< 24 996 >
Pertes de change	< 323 996 >	< 338 382 >
Produits financiers	1 427 608	1 022 022
Intérêts de retard (a)	1 190 654	686 976
Intérêts créditeurs des comptes courants	97	1
Gain de change	236 857	335 045
Produits financiers nets	571 876	52 994

(a) Ce poste enregistre principalement le montant des intérêts de retard sur les factures commerciales échues et non payées par Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 20 : produits des participations

Il s'agit des dividendes perçus de notre filiale Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2013.

NOTE 21 : impôt sur les sociétés

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales ainsi que les exonérations d'impôt provenant des opérations d'exportation et d'investissement.

Notes aux états financiers d'Air Liquide Tunisie

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2014

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

NOTE 22 : impôts et taxes payés

Ce poste représente les règlements des acomptes provisionnels, les droits et taxes mensuels ainsi que les paiements dus suite à la reconnaissance de dette pour le contrôle fiscal.

NOTE 23 : intérêts payés

Ce poste représente les décaissements des intérêts débiteurs des comptes bancaires, ainsi que ceux des emprunts.

NOTE 24 : décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations

Ce poste représente les paiements sur investissements corporels et incorporels réalisés au cours de l'exercice 2014.

NOTE 25 : dividendes et autres distributions payés

Le solde de ce poste représente les dividendes et autres distributions payés par Air Liquide Tunisie au titre de l'exercice 2013.

NOTE 26 : dividendes et autres distributions reçus

Le solde de ce poste représente les dividendes reçus d'Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2013.

NOTE 27 : encaissement d'emprunt

Le solde de ce poste représente le solde des emprunts à court terme contractés auprès de la Banque de Tunisie pour le financement des opérations d'exportations et de stock.

NOTE 28 : remboursement d'emprunt

Le solde de ce poste représente les remboursements de l'emprunt contracté auprès de la Banque de Tunisie.

NOTE 29 : Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de ce poste représente l'incidence des variations des taux de change sur les liquidités en devises.

NOTE 30 : Trésorerie à la clôture de l'exercice

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 014	2 013
Banque de Tunisie	< 684 404 >	< 1 758 292 >
UBCI	3 192	3 541
Autres établissements bancaires	26 401	26 144
Caisses	5 952	3 058
Total	< 648 859 >	< 1 725 549 >

NOTE 31 : Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

Rubriques	2014	2013
Cautions douanières	10 100	11 438
Cautions sur marchés	12 035	12 035
Total	22 135	23 473

ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE AIR LIQUIDE TUNISIE

Etats financiers du Groupe Air Liquide Tunisie

BILAN (ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014)

LES ACTIFS (Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actifs non courants	Notes	2014	2013
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	(1)	3 215 855	3 131 555
Moins : amortissements		< 2 021 762 >	< 1 645 593 >
		1 194 093	1 485 962
Immobilisations corporelles	(1)	106 815 747	104 813 437
Moins : amortissements		< 70 766 337 >	< 65 554 623 >
		36 049 410	39 258 814
Immobilisations financières	(2)	248 994	268 646
Moins : provisions		< 92 837 >	< 92 837 >
		156 157	175 809
Total des actifs immobilisés		37 399 660	40 920 585
Autres actifs non courants			
Total des actifs non courants		37 399 660	40 920 585

Actifs courants	Notes	2014	2013
Stocks	(3)	13 475 094	13 590 627
Moins : provisions		< 347 204 >	< 274 978 >
		13 127 890	13 315 649
Clients et comptes rattachés	(4)	33 046 158	28 262 800
Moins : provisions		< 4 725 234 >	< 4 128 717 >
		28 320 924	24 134 083
Autres actifs courants	(5)	5 265 592	5 104 032
Moins : provisions		< 91 639 >	< 68 348 >
		5 173 953	5 035 684
Placements et autres actifs financiers	(6)	76 436	10 815
Moins : provisions		0	0
		76 436	10 815
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	2 263 541	4 992 923
Total des actifs courants		48 962 744	47 489 154
TOTAL DES ACTIFS		86 362 404	88 409 739

LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (Montants exprimés en dinars tunisiens)

Capitaux propres	Notes	2014	2013
Capital social		32 805 550	30 282 050
Réserves		4 613 386	5 743 173
Réserves consolidées		1 551 285	1 078 792
Subventions reçues		1 586 505	1 242 835
Fonds social		1 637	14 722
Intérêts minoritaires		255 882	100 081
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		40 814 245	38 461 653
Résultat de l'exercice		8 424 588	9 660 915
Part du groupe		8 381 107	9 504 912
Dont : Compte Spécial d'Investissement (à déduire du résultat de l'exercice)		1 230 000	2 345 000
Intérêts des minoritaires dans le résultat		43 481	156 003
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	(8)	49 238 833	48 122 568

Passifs	Notes	2014	2013
Passifs non courants			
Emprunts	(9)	1 034 337	1 905 397
Autres passifs financiers	(10)	13 013 214	13 229 138
Provisions		88 335	88 335
Total des passifs non courants		14 135 886	15 222 870
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(11)	8 474 379	10 964 987
Autres passifs courants	(12)	6 878 478	5 177 220
Concours bancaires et autres passifs financiers	(13)	7 634 828	8 922 094
Total des passifs courants		22 987 685	25 064 301
Total des passifs		37 123 571	40 287 171
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		86 362 404	88 409 739

ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE AIR LIQUIDE TUNISIE

Etats financiers du Groupe Air Liquide Tunisie

ETAT DE RESULTAT / PÉRIODE ALLANT DU 01 JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014

ÉTAT DE RÉSULTAT (Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Notes	2014	2013
Revenus	(14)	73 859 951	73 733 376
Coût des ventes	(15)	< 44 355 313 >	< 43 081 844 >
Marge brute		29 504 638	30 651 532
Autres produits d'exploitation	(16)	806 676	830 248
Frais de distribution	(17)	< 4 047 979 >	< 3 730 426 >
Frais d'administration	(18)	< 11 041 791 >	< 10 747 125 >
Autres charges d'exploitation	(19)	< 2 941 544 >	< 3 396 556 >
Résultat d'exploitation		12 280 000	13 607 673
Charges financières nettes	(20)	< 1 150 943 >	< 1 415 942 >
Produits des placements		0	0
Produits des participations		0	0
Autres gains ordinaires		37 513	82 089
Autres pertes ordinaires		0	0
Dotation aux provisions pour risques et charges		0	0
Reprise sur provisions pour risques et charges		0	0
Résultat des activités ordinaires avant impôt		11 166 570	12 273 820
Impôt sur les bénéfices	(21)	< 2 741 982 >	< 2 612 905 >
Résultat des activités ordinaires après impôt		8 424 588	9 660 915
Effet des modifications comptables			
Résultat après modifications comptables		8 424 588	9 660 915

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE (Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Notes	2014	2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		74 386 973	78 306 823
Intérêts reçus		3 189	2 434
Encaissements provenant des placements à court terme			
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel		< 58 321 617 >	< 58 489 425 >
Encaissements provenant de l'Etat (TVA)			47 928
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)		< 5 029 781 >	< 5 929 879 >
Intérêts payés		< 858 485 >	< 706 719 >
Décaissements provenant des placements à court terme			
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		10 180 279	13 231 162
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		< 3 433 082 >	< 5 674 945 >
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		< 63 230 >	< 11 475 >
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		7 850	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		< 3 488 462 >	< 5 686 420 >
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement dépôt de garantie		92 835	24 455
Décaissement dépôt de garantie		< 50 339 >	< 55 335 >
Dividendes et autres distributions payés		< 7 502 973 >	< 5 667 049 >
Dividendes et autres distributions reçus			
Encaissement provenant des subventions d'investissement			325 262
Encaissement d'emprunts		7 800 000	
Remboursement d'emprunts		< 5 333 333 >	< 2 333 333 >
Encaissement provenant des activités de financement			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		< 4 993 810 >	< 7 706 000 >
Incidences des variations des taux de changes sur les liquidités et équivalents de liquidités		< 46 962 >	152 042
Variation de trésorerie		1 651 045	< 9 216 >
Trésorerie au début de l'exercice		< 1 260 803 >	< 1 251 587 >
Effet périmètre			
Trésorerie à la clôture de l'exercice		390 242	< 1 260 803 >

ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE AIR LIQUIDE TUNISIE

Etats financiers du Groupe Air Liquide Tunisie

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2014

PRÉSENTATION DU GROUPE

Le Groupe Air Liquide Tunisie est constitué comme suit :

Sociétés	Activité
Air Liquide Tunisie	Production des gaz industriels et médicaux
Air Liquide Tunisie Services	Commercialisation des gaz industriels et médicaux, de matériel de soudage et de matériel médical
Air Séparation Tunisie	Vente et location de matériel de santé à domicile
Air Liquide SPECNA	Production de gaz spéciaux

Principaux indicateurs des sociétés du Groupe :
(En milliers de dinars)

Sociétés	Total Bilan	Capitaux Propres	Résultat net
Air Liquide Tunisie	75 379	46 835	7 828
Air Liquide Tunisie Services	44 583	3 917	3 089
Air Séparation Tunisie	588	54	< 1 >
Air Liquide SPECNA	1 951	446	65

Air Liquide Tunisie Services est une société anonyme régie par la loi 91-44 du 13 juillet 1991 sur le commerce de distribution.

Elle a été créée le 15 juin 1992 avec un capital de 750 000 dinars, détenu à concurrence de 99,992% par Air Liquide Tunisie.

Air Séparation Tunisie est une société à responsabilité limitée au capital de 50 000 dinars divisé en cinq mille parts de dix dinars chacune. Air Liquide Tunisie Services a pris une participation de 75% dans le capital de cette société en octobre 2008 et a racheté les 24.99% restant en juillet 2011.

Air Liquide Specna est une société à responsabilité limitée au capital de 150 000 dinars divisé en mille cinq cents (1 500) parts sociales de cents dinars (100) chacune, attribuées aux associés comme suit :

500 parts sociales à	
Air Liquide Tunisie Services SA	50 000 Dinars
500 parts sociales à	
Air Liquide Maroc SA	50 000 Dinars
500 parts sociales à	
Air Liquide Egypt SARL	50 000 Dinars

1. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

Référentiel d'élaboration des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie sont établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière, ainsi que par les normes comptables tunisiennes relatives à la consolidation, et par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001, portant mise à jour du code des sociétés commerciales.

Les états financiers consolidés sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2014.

Les états financiers consolidés comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes annexes.

Périmètre et méthode de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend :

- Air Liquide Tunisie : société mère,
- Air Liquide Tunisie Services : filiale détenue à hauteur de 99,99% par Air Liquide Tunisie,
- Air Séparation Tunisie : filiale détenue à hauteur de 99,99% par Air Liquide Tunisie Services,
- Air Liquide Specna: filiale détenue à hauteur de 33.33% par Air Liquide Tunisie Services.

La méthode de consolidation utilisée est la méthode d'intégration globale. Ainsi, tous les comptes, tant de l'actif que du passif, sont incorporés poste par poste au bilan de la société mère avec constatation au passif des droits des actionnaires minoritaires. La même opération est effectuée pour les comptes de résultat.

Principes et méthodes comptables

• Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

• Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables et, en général, tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.



Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	33.33 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata-temporis.

Revenus

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de marchandises et de produits fabriqués, de la prestation de services et de l'utilisation des ressources par des tiers.

• Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété.

• Prestations de services

Les revenus découlant de la prestation de services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus.

Stocks

Les stocks de la société comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)
- Les stocks de matériel de soudage
- Les stocks de matériel médical

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leur prix de revient qui comprend le prix d'achat majoré des frais d'approche. Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les travaux chevauchant sur plusieurs exercices sont comptabilisés en stock de travaux encours lorsque le revenu correspondant n'est pas réalisé au sens de la norme comptable sur les revenus.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.

Opérations libellées en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE AIR LIQUIDE TUNISIE

Notes aux états financiers du Groupe Air Liquide Tunisie

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2014

2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

BILAN - ACTIF

NOTE 1 : immobilisations corporelles et incorporelles

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/2013	Acquisitions	Virements de compte à compte	Autres Variations	Valeurs brutes au 31/12/2014
Immobilisations incorporelles	3 131 555	19 589	64 711	0	3 215 855
Survaleur (a)	1 059 266				1 059 266
Logiciels	2 012 289	19 589	64 711		2 096 589
Fonds de commerce	60 000				60 000
Immobilisations corporelles	104 813 437	2 870 802	< 64 711 >	< 803 781 >	106 815 747
Terrains	1 191 384				1 191 384
Constructions	2 860 887		679 819	< 7 291 >	3 533 415
Matériel et outillage	42 873 907	12 788	2 254 616	< 226 224 >	44 915 087
Matériel de transport	4 594 266	122 349	413 482	< 103 850 >	5 026 249
M.M.B & A.A.I	13 503 992	181 446	488 983	< 387 708 >	13 786 713
Emballages	34 790 222		2 307 202	< 78 708 >	37 018 715
Immobilisations en cours	4 998 779	2 554 219	< 6 208 813 >		1 344 185
Total	107 944 992	2 890 391	-	< 803 781 >	110 031 602

(a) Ce montant correspond à l'écart d'acquisition dégagé lors de l'intégration de la société Air Séparation Tunisie.

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31/12/2013	Dotations 2014	Autres variations	Amortissements au 31/12/2014
Immobilisations incorporelles	1 645 593	376 169	0	2 021 762
Survaleur	264 818	52 963		317 781
Logiciels	1 380 775	323 206		1 703 981
Fonds de commerce	0			0
Immobilisations corporelles	65 554 623	5 983 727	< 772 013 >	70 766 337
Terrains				
Constructions	1 763 573	113 336	< 7 291 >	1 869 618
Matériel et outillage	26 076 500	2 561 945	< 226 224 >	28 412 221
Matériel de transport	2 800 804	607 438	< 72 225 >	3 336 017
M.M.B & A.A.I	7 942 381	1 119 269	< 387 565 >	8 674 085
Emballages	26 971 365	1 581 739	< 78 708 >	28 474 396
Total	67 200 216	6 359 896	< 772 013 >	72 788 099

NOTE 2 : immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Titres de participation (a)	13 555	13 555
Souscription à l'emprunt national	50 000	-
Prêts au personnel (b)	10 900	74 432
Dépôts et cautionnements	174 539	180 659
Total brut	248 994	268 646
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	< 92 837 >	< 92 837 >
Total net	156 157	175 809

(a) Il s'agit de la souscription de 100 actions nominatives dans le capital de l'Institut Méditerranéen des Technologies de la Métallurgie «IMTT».

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel.

NOTE 3 : stocks

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Gaz	2 982 167	2 773 773
Matériel de soudage	2 442 958	2 052 625
Matériel médical	3 322 847	4 098 544
Matières premières	282 441	306 942
Matières consommables	3 472 878	2 976 088
Marchandises en transit	305 604	1 038 676
Travaux en cours	666 199	343 979
Total brut	13 475 094	13 590 627
Provision pour dépréciation des stocks	< 347 204 >	< 274 978 >
Total net	13 127 890	13 315 649

NOTE 4 : clients et comptes rattachés

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Clients	25 997 125	23 103 969
Clients, effets à recevoir	2 323 799	1 042 136
Clients douteux ou litigieux	4 725 234	4 116 695
Total brut	33 046 158	28 262 800
Provision pour dépréciation des comptes clients	< 4 725 234 >	< 4 128 717 >
Total net	28 320 924	24 134 083

ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE AIR LIQUIDE TUNISIE

Notes aux états financiers du Groupe Air Liquide Tunisie

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2014

NOTE 5 : autres actifs courants

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Etat, crédit de TVA	3 468 719	3 588 781
Impôt sur les sociétés	0	433 319
Taxe de formation professionnelle	54 319	104 878
Consignations en douane	244 657	176 034
Charges comptabilisées d'avance	118 096	56 058
Produits à recevoir	786 360	5 651
Autres actifs courants	593 441	739 311
Total brut	5 265 592	5 104 032
Provision pour dépréciation des autres actifs	< 91 639 >	< 68 348 >
Total net	5 173 953	5 035 684

NOTE 6 : placements et autres actifs financiers

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Prêts à moins d'un an accordé au personnel	74 436	8 815
Titres de placement	2 000	2 000
Total brut	76 436	10 815
Provision pour dépréciation des prêts	-	-
Total net	76 436	10 815

NOTE 7 : liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Banque de Tunisie	2 184 807	4 808 756
UBCI	23 902	28 006
BIAT	37 590	139 238
Caisses	12 524	12 204
Autres établissements bancaires	4 718	4 719
Total	2 263 541	4 992 923

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

NOTE 8 : capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

Rubriques	Au 31 décembre 2013 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2013	Autres variations	Au 31 décembre 2014 (avant affectation du résultat)
Capital social (a)	30 282 050		2 523 500	32 805 550
Réserves légales	2 775 855	252 350		3 028 205
Autres réserves	2 967 318	< 1 203 637 >	< 178 500 >	1 585 181
Réserves consolidées	1 078 792	108 631	363 862	1 551 285
Subvention d'investissement	1 242 835		343 670	1 586 505
Fonds social	14 722	60 000	< 73 085 >	1 637
Intérêts des minoritaires	100 081	155 807	< 6 >	255 882
Résultat de l'exercice	9 660 915	< 9 660 915 >	8 424 588	8 424 588
Compte spécial d'investissement		2 523 500	< 2 523 500 >	
Total	48 122 568	< 7 764 264 >	8 880 529	49 238 833

(a) Il s'agit du capital social de la société mère, Air Liquide Tunisie. Il est divisé en 1 312 222 actions de 25 Dinars chacune.

Les principaux actionnaires sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	775 661	59,11 %
Groupe Banque de Tunisie	310 496	23,66 %
Groupe Banque Nationale Agricole	145 437	11,08 %
Autres	80 628	6,15 %
Total	1 312 222	100,00 %

NOTE 9 : emprunts

Le solde de ce poste représente le montant en principal à long terme des emprunts, ainsi que le montant à terme en principal relatif aux contrats de location financement contractés par les sociétés du groupe.

ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE AIR LIQUIDE TUNISIE

Notes aux états financiers du Groupe Air Liquide Tunisie

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2014

NOTE 10 : autres passifs financiers

Rubriques	2014	2013
Dépôt de garantie bouteilles (a)	11 807 123	11 859 559
Dépôt fondant (b)	1 206 091	1 369 579
Total	13 013 214	13 229 138

(a) Il s'agit des dépôts de garantie emballages. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils sont pris par le client.

(b) Le solde de ce poste représente les dépôts reçus de nos clients qui seront amortis sur la durée du contrat.

NOTE 11 : fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Fournisseurs d'exploitation	4 105 069	4 967 163
Fournisseurs d'immobilisation	953 405	369 066
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	3 091 872	4 267 799
Fournisseurs d'immobilisation, factures non parvenues	256 444	1 336 479
Fournisseurs retenue de garantie	67 589	24 480
Total	8 474 379	10 964 987

NOTE 12 : autres passifs courants

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Charges à payer (a)	1 536 024	2 187 897
Produits constatés d'avance	589 900	540 073
C.N.S.S.	721 728	654 609
Compte courant d'actionnaires (b)	72 458	63 366
Autres impôts et taxes	2 015 639	931 630
Autres créditeurs	1 942 729	799 645
Total	6 878 478	5 177 220

(a) Ce poste enregistre essentiellement les charges du personnel à payer au titre des départs à la retraite et des bonus.

(b) Il s'agit des jetons de présence et des dividendes à payer.

NOTE 13 : concours bancaires courants et autres passifs financiers

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Banque de Tunisie	1 860 791	6 253 245
Autres	5 774 037	2 668 849
Total	7 634 828	8 922 094

ETAT DE RESULTAT

NOTE 14 : revenus

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Ventes de gaz	56 189 102	56 467 266
Ventes de matériel	17 670 849	17 266 110
Total	73 859 951	73 733 376

NOTE 15 : coût des ventes

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Achats consommés	30 355 402	30 210 368
Frais de personnel	4 921 823	4 138 011
Dotation aux provisions et amortissements	4 988 818	4 306 364
Autres charges directes	4 089 270	4 427 101
Total	44 355 313	43 081 844

NOTE 16 : autres produits d'exploitation

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Produits divers d'exploitation	363 998	548 618
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au résultat	442 678	281 630
Total	806 676	830 248

NOTE 17 : coûts de distribution

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Achats non stockés	156 729	174 651
Frais de personnel	470 863	483 641
Services extérieurs	2 590 243	2 251 259
Dotations aux provisions et amortissements	830 144	820 875
Total	4 047 979	3 730 426

NOTE 18 : charges administratives

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Frais de personnel	5 047 921	5 734 934
Services extérieurs	4 626 268	3 901 504
Achats non stockés	339 658	242 271
Dotations aux provisions et amortissements	1 027 944	868 416
Total	11 041 791	10 747 125

ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE AIR LIQUIDE TUNISIE

Notes aux états financiers du Groupe Air Liquide Tunisie

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2014

NOTE 19 : autres charges d'exploitation

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Redevances versées au groupe Air Liquide	388 691	562 133
Services extérieurs	619 813	595 416
Diverses charges ordinaires	1 557 749	1 944 007
Dotations aux provisions et amortissements	375 291	295 000
Total	2 941 544	3 396 556

NOTE 20 : charges financières nettes

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Charges financières	1 698 146	2 060 448
Intérêts débiteurs des comptes courants	366 536	360 734
Pertes de change	776 826	1 009 802
Autres charges financières	554 784	689 912
Produits financiers	< 547 203 >	< 644 506 >
Intérêts créditeurs des comptes courants	< 3 189 >	< 2 434 >
Gain de change	< 544 014 >	< 642 072 >
Autres produits financiers	-	-
Charges financières nettes	1 150 943	1 415 942

NOTE 21 : impôt sur les sociétés

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales, ainsi que les exonérations d'impôt provenant des opérations d'exportation et de réinvestissement.

Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

Rubriques	2014	2013
Cautions douanières	964 368	106 113
Cautions sur marchés	3 990 422	3 257 739
Total	4 954 790	3 363 852



PROJET DE RÉSOLUTIONS

Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de l'exercice 2014 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états, faisant apparaître un bénéfice net de 7 827 773,586 Dinars.

Elle donne quitus entier aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2014.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers Consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie de l'exercice 2014 tels qu'ils ont été présentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, le rapport prévu par la loi. Elle approuve ces opérations.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	7 827 773,586 DT
Résultats reportés.....	0,000 DT
Total à répartir	7 827 773,586 DT
Répartition	
Réserves légales	252 350,000 DT
Sous-total 1	7 575 423,586 DT
Autres réserves antérieures à 2014	
	+ 1 585 181,426 DT
Sous-total 2	9 160 605,012 DT
Réserves pour réinvestissements exonérés.....	1 230 000,000 DT
Fonds social.....	100 000,000 DT
Autres réserves	1 007 050,612 DT
Dividendes	6 823 554,400 DT
Solde	0,000 DT

L'Assemblée fixe en conséquence le dividende à 5,200 DT pour chacune des 1 312 222 actions composant le capital social.

Ce dividende est à prélever à hauteur de 1 585 181,426 DT sur les réserves arrêtées au 31/12/2013.

Le paiement sera effectué à partir du mercredi 15 juillet 2015.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années le mandat de Monsieur Chéhib Nouira.

Le mandat de Monsieur Nouira prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.



SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années le mandat de la Banque Nationale Agricole. Le mandat de la Banque Nationale Agricole prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années le mandat de Monsieur Mohamed Habib Ben Saad.

Le mandat de Monsieur Ben Saad prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années le mandat de Monsieur Bertrand Saraux.

Le mandat de Monsieur Saraux prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années le mandat de Monsieur Didier Prola.

Le mandat de Monsieur Prola prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années le mandat de Monsieur Emmanuel Dehan.

Le mandat de Monsieur Dehan prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la cooptation de Monsieur Hadi Moussavi en tant qu'Administrateur pour une période de 2 ans.

Le mandat de Monsieur Moussavi prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 3 années, le mandat de Commissaire aux Comptes du Cabinet ECC Mazars.

Le mandat du Cabinet ECC Mazars expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

La rémunération du Commissaire aux comptes sera fixée conformément à la réglementation en vigueur.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale Ordinaire décide de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux Administrateurs pour 130 000 Dinars par an, dont 20 000 Dinars revenant aux membres du Comité d'Audit. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

RAPPORT

du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, conformément à la loi et aux statuts de notre société, à l'effet de soumettre à votre délibération un projet d'augmentation du capital de votre société.

Dans le cadre d'une optimisation fiscale, votre société a réalisé, au cours de 2014, des investissements exonérés à hauteur de 1 230 000 DT.

A cet effet, et pour nous permettre de nous conformer à la réglementation en vigueur, nous vous proposons de procéder à une augmentation de capital d'un montant de 1 312 200 DT au moyen de l'incorporation au capital de 1 230 000 DT provenant des «réserves pour réinvestissements exonérés» après affectation des résultats de 2014 et d'un montant de 82 200 DT à prélever sur le poste «Autres réserves».

Cette augmentation de capital serait réalisée par la création corrélative de 52 488 actions de 25 DT chacune, attribuées gratuitement à raison d'une action nouvelle pour vingt cinq actions anciennes avec jouissance au 1er janvier 2015.

En vue d'assurer un bouclage exact de l'augmentation du capital tout en préservant l'équité entre les actionnaires, Air Liquide Tunisie s'engage à acheter vingt-deux (22) droits d'attribution de l'action Air Liquide Tunisie en vue de leur annulation.

En conséquence, nous vous demandons de donner au Président de votre Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour remplir toutes formalités et prendre toutes mesures en vue de la réalisation matérielle et comptable de l'opération d'augmentation de capital, et, d'autre part, d'apporter aux statuts les modifications découlant de cette augmentation de capital.

PROJET DE RÉSOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de porter le capital social de 32 805 550 DT à 34 117 750 DT par incorporation de 1 230 000 DT de réserves exonérées et de 82 200 DT à prélever sur le poste «Autres réserves» tels qu'ils figurent aux capitaux propres après approbation des comptes au 31 décembre 2014.

Cette augmentation de capital est réalisée par la création de 52 488 actions nouvelles au nominal de 25 DT attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour vingt cinq actions anciennes. Ces nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1er janvier 2015.

En vue d'assurer un bouclage exact de l'augmentation du capital tout en préservant l'équité entre les actionnaires, Air Liquide Tunisie s'engage à acheter vingt-deux (22) droits d'attribution de l'action Air Liquide Tunisie en vue de leur annulation.

Tous pouvoirs sont conférés au Président du Conseil pour assurer la réalisation de cette augmentation et fixer la date de détachement et de négociation à la bourse des droits d'attribution.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier comme suit l'article 6 bis des statuts :

Ancien texte

Le Capital Social est fixé à 32 805 550 DT
divisé en 1 312 222 actions de 25 Dinars chacune

Nouveau texte

Le Capital Social est fixé à 34 117 750 DT
divisé en 1 364 710 actions de 25 Dinars chacune

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil d'Administration à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.